



En Nouvelle-Aquitaine, 63 % des apprentis de niveau CAP à BTS sont en emploi salarié 6 mois après leur sortie du système scolaire

Pour la première fois cette année, l'insertion professionnelle des apprentis est analysée grâce à des indicateurs issus du dispositif Inserjeunes. Ce dispositif, qui remplace désormais les enquêtes d'insertion dans la vie active permet notamment de répondre aux exigences de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel (cf. encadré p.6).

Les indicateurs présentés ont été calculés sur 2 années cumulées pour des raisons de robustesse. Ils concernent ainsi les sortants d'une année terminale de formation professionnelle en CFA en 2018 et 2019.

Parmi les apprentis néo-aquitains inscrits à la rentrée 2017 ou 2018 en dernière année d'un cycle professionnel, un sur trois est toujours en formation l'année scolaire suivante.

Parmi les apprentis sortis du système scolaire, 63 % sont en emploi salarié six mois après la fin de leurs études. Ce taux est légèrement supérieur à la moyenne nationale (62 %). Plus le niveau de formation est élevé, plus les chances de trouver un emploi rapidement sont importantes. L'obtention du diplôme préparé favorise l'insertion professionnelle, en particulier aux niveaux CAP et baccalauréat professionnel.

L'entrée rapide dans la vie active est plus fréquente après une formation relevant du secteur de la production. Elle est plus aisée pour certaines spécialités de formation et dépend également de critères géographiques.

■ Près d'un apprenti sur trois poursuit ses études après une dernière année d'études professionnelles

Parmi l'ensemble des apprentis néo-aquitains inscrits à la rentrée 2017 ou 2018 en dernière année d'un cycle professionnel, 32 % sont toujours en formation l'année scolaire suivante (34 % en France). Il peut s'agir de redoublants, de jeunes poursuivant leurs études en apprentissage ou par la voie scolaire ou encore de jeunes s'orientant vers une autre formation de tout niveau. Cette proportion varie de 17 % pour les apprentis de brevet professionnel (BP) à 41 % pour les CAP (Figure 1). Les garçons restent davantage en formation après la fin d'un cycle professionnel que les filles, particulièrement après un baccalauréat professionnel (30 % pour les garçons contre 23 % pour les filles) ou un CAP (43 % contre 37 %). En revanche, après un BTS, le taux de poursuite d'études est équivalent chez les filles et les garçons (23 %).

■ Parmi les sortants, 63 % occupent un emploi salarié dans les 6 mois

Parmi les deux tiers d'apprentis néo-aquitains qui ne sont plus en formation, 63 % ont un emploi salarié six mois après leur sortie du système scolaire (contre 62 % en France). Le taux d'emploi à court terme est plus élevé pour les sortants de brevet professionnel (74 %) et de BTS (70 %). L'obtention d'un emploi au bout de 6 mois est moins fréquente pour les sortants de CAP (53 %) et de bac professionnel (64 %).

Au-delà de ces diplômes, existent d'autres formations de même niveau, tels les titres homologués. Ils concernent 16 % de l'ensemble des apprentis sortis d'une année terminale de formation. Aux niveaux III et V, ils s'insèrent mieux que les BTS et les CAP mais, au niveau IV, moins bien que les brevets professionnels.

Avec un taux d'emploi à 6 mois de 64 %, les garçons s'insèrent mieux professionnellement que les filles (60 %), excepté au niveau BP, où il n'y a pas de différence significative, et pour les formations de niveau III autres que BTS, pour lesquelles les filles obtiennent un taux d'emploi plus élevé.

L'écart garçons-filles varie de 6 points pour les BTS à 12 points pour les diplômés de niveaux IV et V autres que CAP, baccalauréat et brevet professionnels.

Figure 1. Un taux de poursuite d'études de 32%, un taux d'emploi salarié à 6 mois de 63 %

Poursuite de formation des apprentis et taux d'emploi à 6 mois selon la classe de sortie

	Apprentis inscrits en dernière année de formation à la rentrée 2017 ou 2018		Apprentis sortis du système scolaire en 2018 ou 2019		Taux d'emploi à 6 mois (%)
	Effectifs cumulés	Toujours en formation l'année scolaire suivante (effectifs cumulés et %)	Effectifs cumulés		
CAP	14 580	6 005	41,2	8 575	53,4
Autre niveau V	2 242	710	31,7	1 532	64,7
Bac Pro	3 363	948	28,2	2 415	63,9
BP	3 641	635	17,4	3 006	74,4
Autre niveau IV	1 288	240	18,6	1 048	66,3
BTS	5 129	1 191	23,2	3 938	69,5
Autre niveau III	1 242	405	32,6	837	71,5
Ensemble	31 485	10 134	32,2	21 351	62,7

Taux d'élèves toujours en formation : ratio entre l'effectif d'élèves toujours en formation (y compris les redoublants) et l'effectif de jeunes en dernière année de formation.

Taux d'emploi : ratio entre l'effectif de sortants en emploi à 6 mois et l'effectif de sortants.

Lecture : Parmi les 14 580 apprentis néo-aquitains inscrits en dernière année de CAP à la rentrée 2017 ou 2018, 41 % sont toujours en formation l'année scolaire suivante. Parmi les sortants du système scolaire en 2018 ou 2019 (i.e. ceux qui ne sont plus en formation), 53 % sont en emploi six mois plus tard, en janvier.

Champ : Nouvelle-Aquitaine
Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

■ Le diplôme : un atout dans l'insertion professionnelle

Parmi les apprentis ne poursuivant pas leurs études après leur dernière année de CAP, BP, Bac Pro ou BTS, 77 % ont obtenu leur diplôme.

A tous les niveaux de formation, l'obtention du diplôme préparé permet de trouver un emploi salarié plus facilement. L'effet diplôme est particulièrement important pour les sortants d'un CAP.

En effet, six mois après leur sortie du système éducatif, 59 % des apprentis ayant obtenu leur CAP sont en emploi contre 41 % de ceux ne l'ayant pas obtenu.

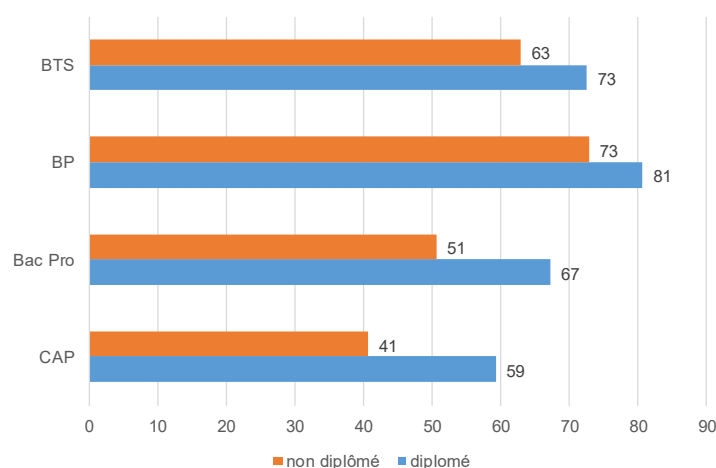
L'insertion de ces apprentis est même meilleure que celle des apprentis sortant de baccalauréat professionnel sans avoir réussi leur examen final (59 % contre 51 %).

L'obtention du diplôme influe également beaucoup sur l'insertion rapide des sortants de baccalauréat professionnel. A ce niveau, 67 % des diplômés sont en emploi 6 mois après leur sortie de formation, soit un taux supérieur de 16 points à celui des non diplômés.

Les écarts entre diplômés et non diplômés sont moins marqués pour les sortants de brevet professionnel (8 points) et de BTS (10 points) (Figure 2).

Figure 2. Une meilleure insertion pour les jeunes apprentis ayant obtenu leur diplôme

Taux d'emploi à 6 mois des sortants de CFA, selon la classe de sortie et l'obtention du diplôme (en %)



Note : L'information sur l'obtention du diplôme n'est pas connue pour 9 % des apprentis en CAP, 5 % en Bac Pro, 32 % en BP et 4 % en BTS. Ils sont exclus du champ pour cette figure.

Lecture : Le taux d'emploi à 6 mois des apprentis sortis en 2018 et 2019 d'un baccalauréat professionnel s'élève à 67 % pour ceux ayant obtenu leur diplôme contre 51 % pour ceux ne l'ayant pas obtenu.

Champ : Nouvelle-Aquitaine. Sortants d'une dernière année de cycle professionnel en CFA en 2018 ou 2019.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

■ Une insertion professionnelle plus compliquée quand le représentant légal est sans activité

Parmi les apprentis dont le représentant légal est sans activité, soit 10 % des jeunes sortants, 55 % ont trouvé un emploi salarié 6 mois après la sortie du système scolaire.

L'absence de réseau professionnel et l'éloignement du marché du travail des parents peut rendre plus difficile l'insertion professionnelle de ces jeunes.

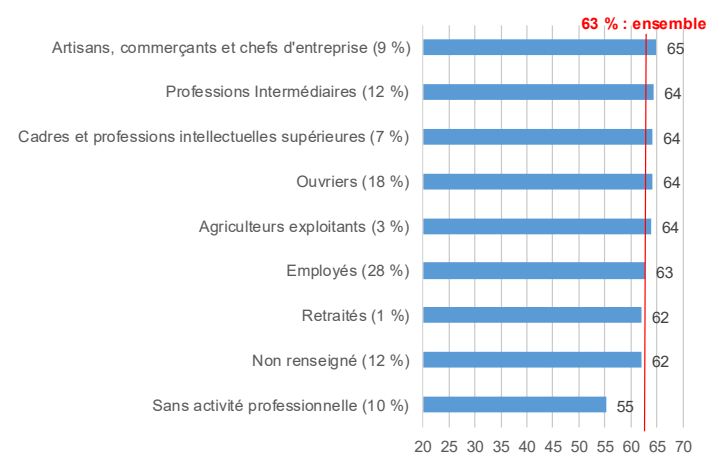
Le taux d'emploi des jeunes dont le représentant légal est retraité est également un peu inférieur à la moyenne régionale (62 % contre 63 %).

Pour toutes les autres catégories socioprofessionnelles du représentant légal, les jeunes présentent un taux d'emploi à 6 mois supérieur ou égal à la moyenne de Nouvelle-Aquitaine.

Le taux d'emploi le plus élevé est observé pour les apprentis dont le représentant légal est artisan, commerçant ou chef d'entreprise (65 %). Il est un peu moins élevé pour les apprentis dont le représentant appartient à la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, ouvriers ou agriculteurs exploitants (64 %) (Figure 3).

Figure 3. Parmi les jeunes sortants dont le représentant légal est sans activité, 55 % sont en emploi 6 mois après leur sortie du système scolaire

Taux d'emploi à 6 mois des sortants de CFA selon la PCS du représentant légal (en %)



Note : 63 % représente le taux d'emploi de l'ensemble des apprentis sortants des CFA de Nouvelle-Aquitaine. Les données entre parenthèses représentent le poids de la PCS du représentant légal parmi l'ensemble des apprentis.

Lecture : le taux d'emploi des apprentis dont le représentant légal est sans activité est de 55 %.

Dans 10 % des cas, le représentant légal des apprentis est sans activité.

Champ : Nouvelle-Aquitaine. Sortants d'une dernière année de cycle professionnel en CFA en 2018 ou 2019.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

■ Plus de la moitié des apprentis en emploi six mois après leur sortie ont décroché un CDI

Plus de la moitié des apprentis en emploi salarié 6 mois après leur sortie du système scolaire sont en CDI (54 %), un quart en CDD et un sur dix en intérim. Cette répartition est proche pour tous les niveaux de diplôme. La part de sortants en CDI est cependant plus élevée pour les jeunes issus de brevet professionnel (68 %), ce diplôme attestant de l'acquisition d'une haute qualification professionnelle dans l'exercice d'une activité professionnelle bien spécifique.

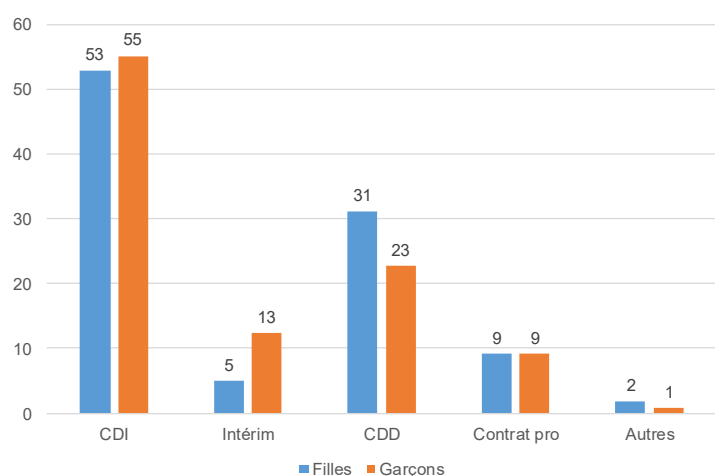
Les jeunes qui ont poursuivi par un contrat de professionnalisation après leur formation initiale, sont plus représentés parmi les sortants de BTS ou de baccalauréat professionnel (14 % pour chacun de ces niveaux) et assez peu parmi les sortants de CAP (9 %) ou de BP (4 %).

Les garçons travaillent plus souvent en intérim que les filles qui sont davantage en CDD classique (figure 4). Les garçons sont, en effet, très largement majoritaires dans les formations de la production (89 %). Or, au sein de ce secteur les contrats temporaires prennent le plus souvent la forme de l'intérim. Les filles sont, quant à elles, plus présentes dans le secteur des services (65 %) qui recourt plutôt aux CDD pour ses contrats temporaires (cf. Pour en savoir Plus).

Par ailleurs, 6 % des jeunes ont plusieurs emplois pendant la semaine de référence. Il s'agit le plus souvent de très courtes missions successives, mais aussi d'emplois simultanés. Pour les besoins de cette étude, nous n'avons retenu qu'un seul contrat par jeune, en priorité le CDI ou le contrat le plus long.

Figure 4. Parmi les apprentis en emploi 6 mois après leur sortie du système éducatif, davantage d'intérim chez les garçons, de CDD chez les filles

Répartition des apprentis en emploi 6 mois après leur sortie de CFA selon le type de contrat (en %)



CDI : contrat à durée indéterminée

CDD : contrat à durée déterminée

Lecture : Parmi les apprentis en emploi 6 mois après leur sortie de formation, 13 % des garçons sont en intérim contre 5 % des filles.

Champ : Nouvelle-Aquitaine. Sortants d'une dernière année de cycle professionnel en CFA en 2018 ou 2019.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

Six mois après la sortie du système éducatif, 10% des apprentis occupant un emploi salarié travaillent à temps partiel. Cette part est moins élevée parmi les sortants de BTS (7 %) que parmi les sortants de CAP (13 %) et de baccalauréat ou brevet professionnel (9 %).

Les filles travaillent plus souvent à temps partiel que les garçons (19 % contre 7 %). Les différences filles-garçons sont importantes au niveau CAP (29 % des filles à temps partiel contre 9 % des garçons) et baccalauréat professionnel (24 % contre 5 %). Elles persistent mais sont de moindre ampleur pour les brevets professionnels (14 % contre 4 %) et les BTS (12 % contre 4 %).

■ Une bonne insertion dans les spécialités « mécanique et structures métalliques » et « génie civil, construction, bois »

Les taux d'emploi à 6 mois sont un peu plus élevés pour les apprentis sortant d'une formation relevant de la production (64 % contre 61 % pour les sortants d'une formation du secteur des services). Globalement, les garçons ont une meilleure insertion que les filles dans le secteur de la production, quel que soit le niveau de sortie. Dans les services, les filles ont de meilleurs taux d'insertion au niveau baccalauréat ou brevet professionnel.

L'insertion professionnelle des apprentis varie selon la spécialité de formation.

A chaque niveau, les spécialités « mécanique et structures métalliques » et « génie civil, construction, bois » offrent une meilleure insertion sur le marché du travail que l'ensemble des spécialités. C'est le cas, notamment, des CAP « soliermoquettiste », « peinture en carrosserie », qui présentent des taux d'emploi de 72 % à 6 mois, et des CAP « conducteur d'engins : travaux publics et carrières », « couvreur » et « tonnellerie » (respectivement 75 %, 76 % et 83 %).

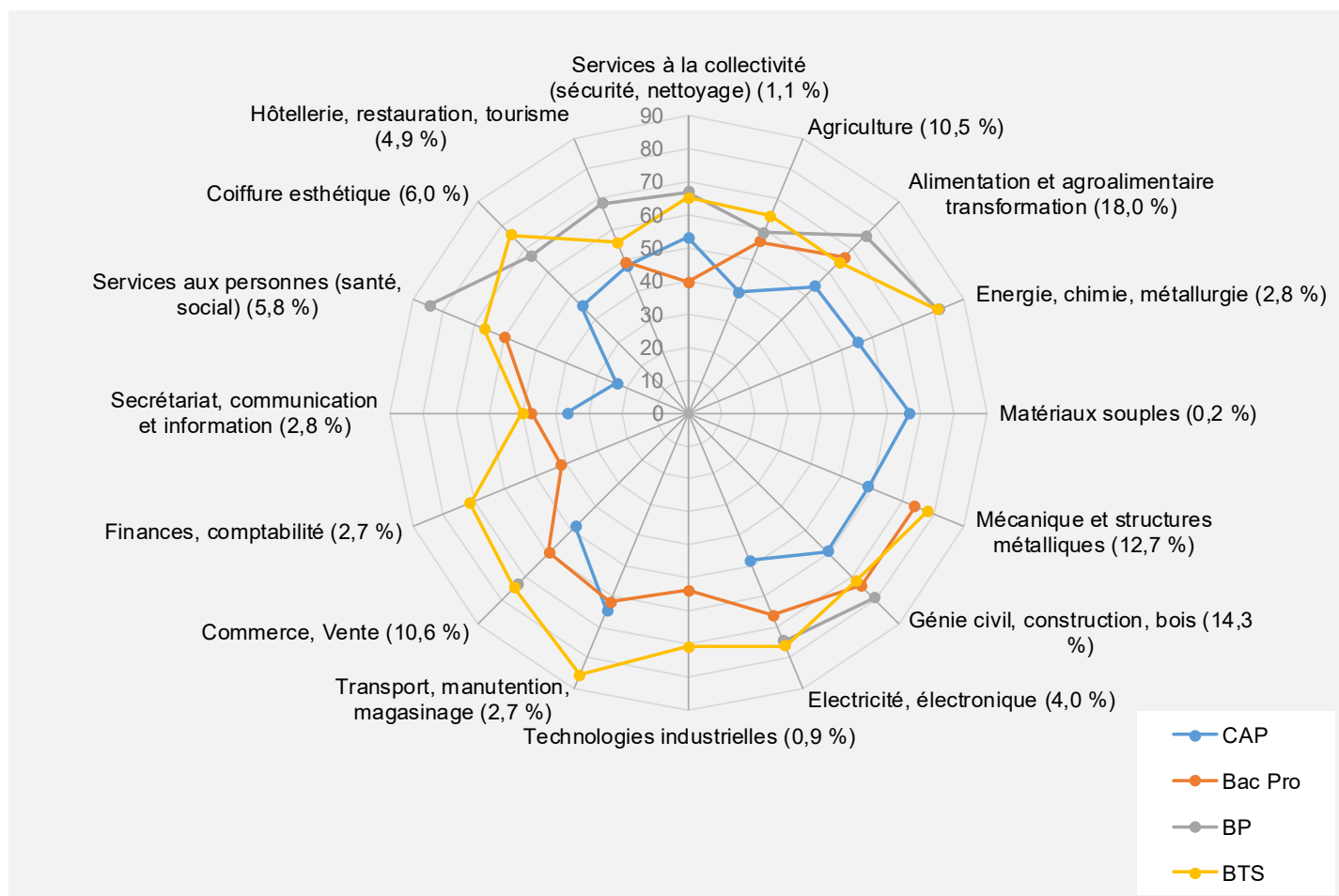
Dans les spécialités « mécanique et structures métalliques » et « génie civil, construction, bois », les Bac Pro « maintenance des véhicules option A voitures particulières », « aéronautique option structure », les BP « installations et équipements électriques », « métiers du plâtre et de l'isolation » ainsi que les BTS « maintenance des véhicules », « bâtiment » et « techniques et services en matériels agricoles » présentent également de très bons taux d'insertion à 6 mois (80 à 90 %).

La spécialité « transport, manutention, magasinage » offre également de bons débouchés. Ainsi, le BTS « transport et prestations logistiques » et le CAP « conducteur routier marchandises » mènent respectivement 86 % et 69 % des jeunes à l'emploi au bout de 6 mois.

Les BTS « assurance » et « opticien lunetier » ainsi que les BP « préparateur en pharmacie » et « boucher » se caractérisent également par de très bons taux d'emploi (85 % à 89 %).

A contrario, l'insertion est difficile pour les apprentis sortant de la spécialité « Secrétariat, communication et information » quel que soit le niveau de formation. (Figure 5).

Figure 5. Une meilleure insertion en « mécanique et structures métalliques » et « génie civil, construction, bois »
Taux d'emploi à 6 mois des sortants de CFA selon le domaine de spécialité et la classe de sortie, et poids des spécialités (en % parmi l'ensemble des sortants)



Note : Il n'y a pas, en Nouvelle-Aquitaine, de sortants de CAP et de BP dans la spécialité « Finances, comptabilité », ni de sortants de BP dans les spécialités « Technologies industrielles », « Secrétariat, communication et information » et « Transport, manutention, magasinage », ni de sortants de Bac Pro, BP et BTS dans la spécialité « Matériaux souples », ni de sortants de Bac Pro dans la spécialité « Coiffure esthétique ».

Lecture : Dans la spécialité « commerce-vente », 48 % des sortants de CAP sont en emploi 6 mois après la sortie du système scolaire. C'est le cas de 60 % des sortants de Bac Pro, de 73 % des sortants de BP et de 74 % des sortants de BTS. Le poids de cette spécialité parmi l'ensemble des sortants de CFA est de 10,6 % (chiffres entre parenthèses).

Champ : Nouvelle-Aquitaine. Sortants d'une dernière année de cycle professionnel en CFA en 2018 ou 2019.
Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

■ Des niveaux de qualification et d'insertion à court terme variables selon les groupes de spécialités

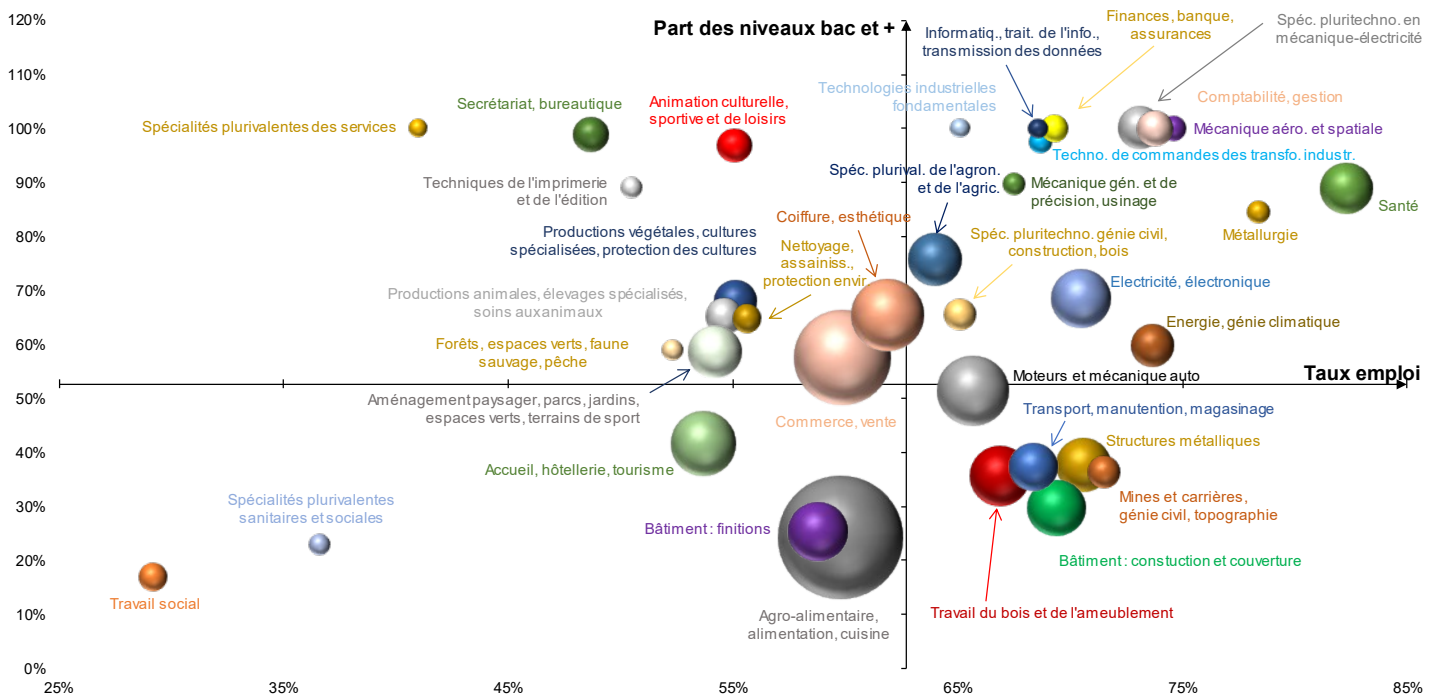
A un niveau plus fin, de fortes disparités existent également entre groupes de spécialités, en termes d'insertion à court terme et de niveau de qualification. Ainsi, chez les apprentis, certaines spécialités de formation se caractérisent à la fois par des taux d'emploi à 6 mois supérieurs à la moyenne et une part de sortants de niveau bac ou plus supérieure à la moyenne. C'est le cas par exemple des spécialités de la santé, de celles des finances, banque et assurances, de la comptabilité-gestion, ou encore de la mécanique aéronautique et spatiale. Ces spécialités ne génèrent pas nécessairement les plus forts volumes de sortants.

A l'inverse, certaines spécialités, comme l'agro-alimentaire, alimentation, cuisine se caractérisent par d'importants volumes de sortants mais une part de niveau bac ou plus et un taux d'emploi à six mois inférieurs à la moyenne.

Certains groupes de spécialités se situent entre ces deux cas de figure diamétralement opposés. C'est le cas par exemple des spécialités du transport, manutention, magasinage, du travail du bois et de l'ameublement, ou du bâtiment (construction et couverture), qui présentent des taux d'emploi à 6 mois supérieurs à la moyenne mais un niveau de qualification globalement inférieur à la moyenne.

Enfin, des spécialités telles que le secrétariat-bureautique, l'animation culturelle, sportive et de loisirs et les spécialités plurivalentes des services, se distinguent avec une forte proportion de sortants de niveau bac ou plus mais une insertion professionnelle difficile à court terme. Les spécialités du commerce et de la vente, qui génèrent d'importants volumes de sortants, appartiennent également à cette classe de spécialités, avec toutefois un taux d'emploi avoisinant la moyenne (Figure 6).

Figure 6. De fortes disparités entre groupes de spécialités
Taux d'emploi à 6 mois des sortants de CFA et niveau de sortie selon le groupe de spécialité



Note : La taille des bulles représente le nombre de sortants dans chaque groupe de spécialité. L'axe horizontal représente le taux d'emploi de la spécialité. L'axe vertical indique le taux de sortants de niveau bac et plus dans chaque spécialité.

Lecture : La spécialité « Bâtiment : finitions » regroupe 896 sortants des CFA de la région Nouvelle-Aquitaine en 2018 et 2019. 25% d'entre eux sont de niveau bac ou supérieur et ils ont un taux d'emploi salarié de 59 % six mois après leur sortie du système éducatif.

Champ : Nouvelle-Aquitaine. Sortants d'une dernière année de cycle professionnel en CFA en 2018 ou 2019.

Source : DARES, DEPP, Inseejeunes

■ Des différences infra-régionales en termes d'insertion

La simplicité apparente d'un taux d'emploi ne doit pas cacher que l'insertion professionnelle est un phénomène complexe, qui ne dépend pas que du niveau ou de la spécialité de formation. Celle-ci s'inscrit aussi dans un territoire donné, dont le tissu économique n'est pas homogène.

Ainsi, le taux d'emploi à 6 mois des jeunes sortis d'apprentissage en 2018 et 2019 varie selon le département d'implantation du CFA. Il passe de 47 % dans la Creuse à 64 % en Deux-Sèvres et en Corrèze et 67 % dans la Vienne.

L'insertion des apprentis dépend du contexte local particulièrement aux niveaux IV (baccalauréat et brevet professionnels) et V (CAP) où la mobilité pour trouver un emploi est moins forte qu'aux niveaux supérieurs.

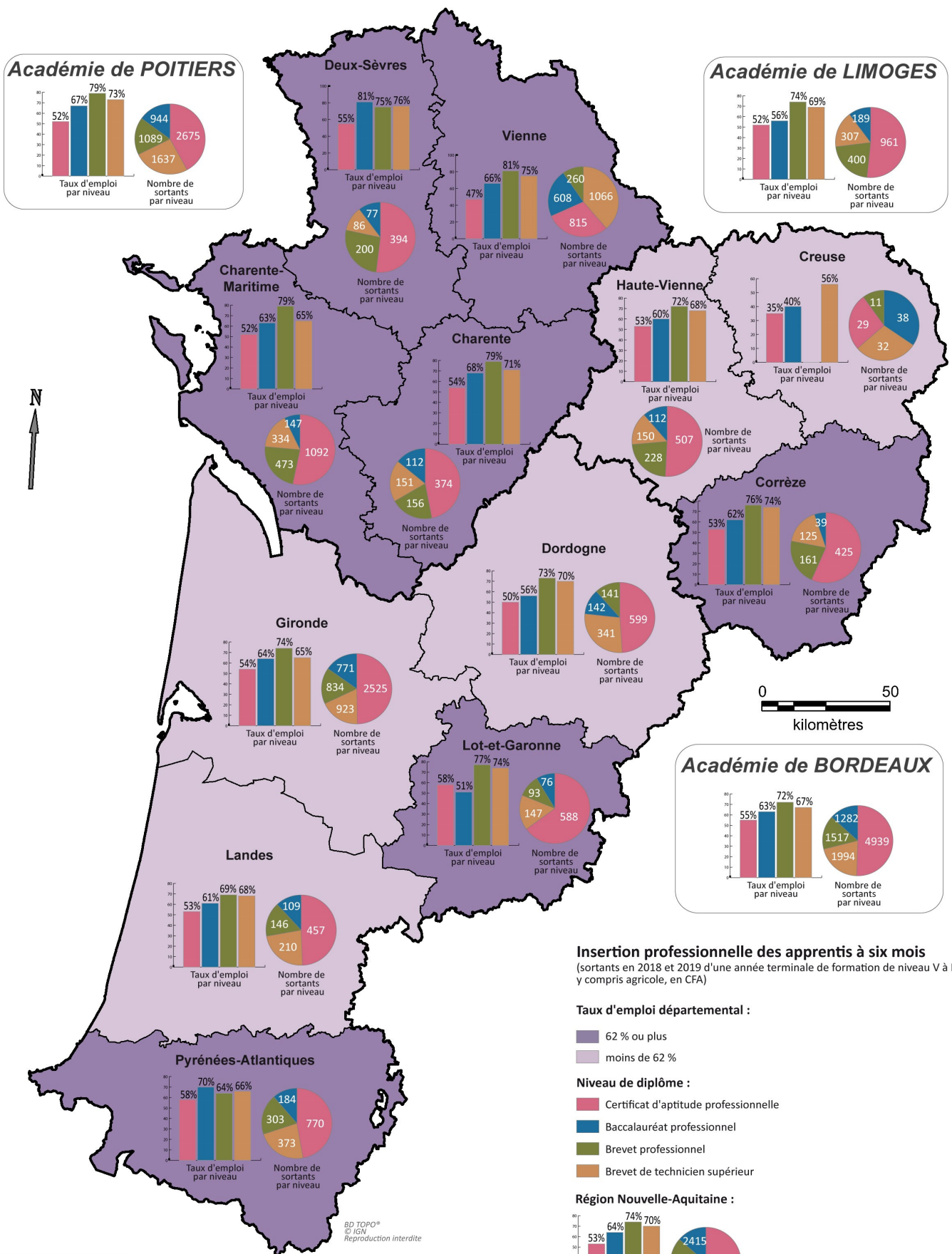
Le taux d'emploi des CAP varie ainsi de 35 % dans la Creuse à 58 % en Lot-et-Garonne et en Pyrénées-Atlantiques. Concernant les brevets professionnels, il passe de 64 % en Pyrénées-Atlantiques à 81 % dans la Vienne. Pour les baccalauréats professionnels, le taux d'emploi varie de 40 % dans la Creuse à 81 % en Deux-Sèvres.

Enfin, en Lot-et-Garonne, Corrèze, Vienne et Deux-Sèvres, les trois quarts des apprentis sortis de BTS sont en emploi 6 mois après la fin de leurs études, contre 56 % dans la Creuse.

Globalement, le taux d'emploi à 6 mois est plus élevé parmi les sortants de l'académie de Poitiers (65 %, contre 62 % pour les apprentis formés dans les académies de Bordeaux et de Limoges). Au niveau CAP, le taux d'emploi est plus élevé parmi les apprentis sortants de l'académie de Bordeaux (55 % contre 52 % dans les deux autres académies) (Figure 7).

Au-delà du taux d'emploi, les conditions de travail des ex-apprentis varient également sur le territoire néo-aquitain. La part des jeunes en CDI six mois après leur sortie de formation passe ainsi de 50 % dans la Creuse à 59 % en Corrèze et 60 % dans les Landes. De même, de fortes disparités inter-départementales apparaissent concernant l'emploi à temps partiel et le cumul de plusieurs contrats de travail.

Figure 7. Une meilleure insertion à 6 mois dans le nord de la région
Taux d'emploi à 6 mois des sortants de CFA selon le département et le niveau de diplôme



Insertion professionnelle des apprentis à six mois
(sortants en 2018 et 2019 d'une année terminale de formation de niveau V à III, y compris agricole, en CFA)

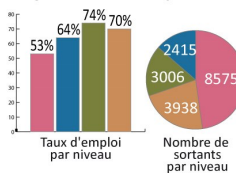
Taux d'emploi départemental :

- 62 % ou plus
- moins de 62 %

Niveau de diplôme :

- Certificat d'aptitude professionnelle
- Baccalauréat professionnel
- Brevet professionnel
- Brevet de technicien supérieur

Région Nouvelle-Aquitaine :



Les chiffres clés de l'insertion professionnelle des apprentis

Apprentis en emploi salarié à 6 mois

	Taux d'apprentis toujours en formation (%) ¹	Taux de sortie du système scolaire (%) ²	Taux d'emploi salarié à 6 mois (%) ³	Part des jeunes en CDI (%) ⁴	Part des jeunes ayant plusieurs contrats de travail (%) ⁵	Part des jeunes à temps partiel (%) ⁶
Nouvelle-Aquitaine	32,2	67,8	62,7	54,4	6,1	10,1
France entière (hors Mayotte)	33,7	66,3	62,1	55,1	6,5	10,2
Académie de Bordeaux	30,9	69,1	61,5	55,1	5,7	9,8
Dordogne	34,3	65,7	59,9	55,4	7,9	11,0
Gironde	28,9	71,1	61,6	53,8	5,5	9,6
Landes	30,5	69,5	60,1	59,8	4,4	8,4
Lot-et-Garonne	31,7	68,3	62,5	56,3	4,8	10,7
Pyrénées-Atlantiques	34,0	66,0	62,8	55,5	5,8	9,4
Académie de Poitiers	33,8	66,2	64,7	53,2	6,5	10,1
Charente	36,9	63,1	62,6	55,3	5,5	12,6
Charente-Maritime	33,1	66,9	62,8	51,5	6,5	10,8
Deux-Sèvres	38,9	61,1	63,9	51,8	7,9	12,0
Vienne	31,6	68,4	66,7	54,2	6,4	8,4
Académie de Limoges	33,2	66,8	61,8	55,6	6,7	12,2
Corrèze	34,9	65,1	63,9	58,7	6,0	8,2
Creuse	32,9	67,1	47,4	50,0	9,3	35,3
Haute-Vienne	31,9	68,1	61,7	53,5	7,1	13,8

Champ : Nouvelle-Aquitaine. Sortants d'une dernière année de cycle professionnel en CFA en 2018 ou 2019.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

¹ Taux d'apprentis toujours en formation à la rentrée scolaire 2018 ou 2019 après une dernière année de cycle professionnel en CFA

² Taux de sortie du système scolaire en 2018 ou 2019 après une dernière année de cycle professionnel en CFA

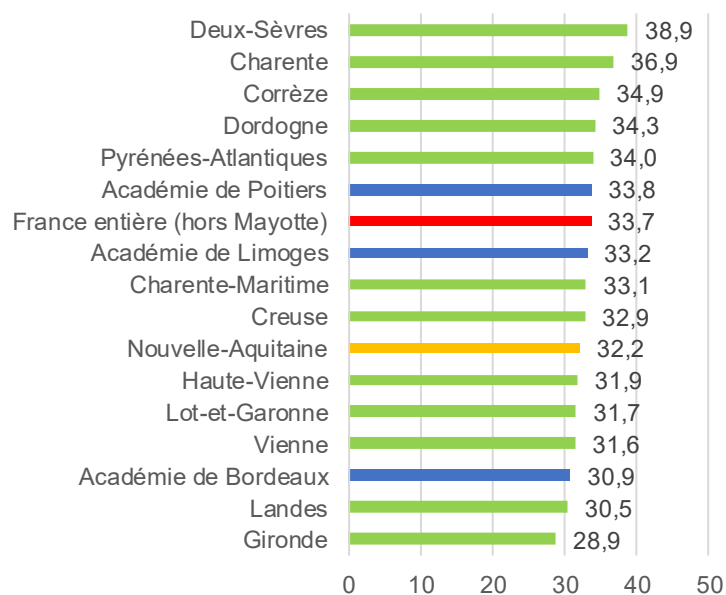
³ Taux d'emploi salarié à 6 mois des sortants d'une dernière année de cycle professionnel en CFA en 2018 ou 2019

⁴ Part des jeunes en CDI parmi l'ensemble des apprentis en emploi salarié 6 mois après leur sortie du système scolaire

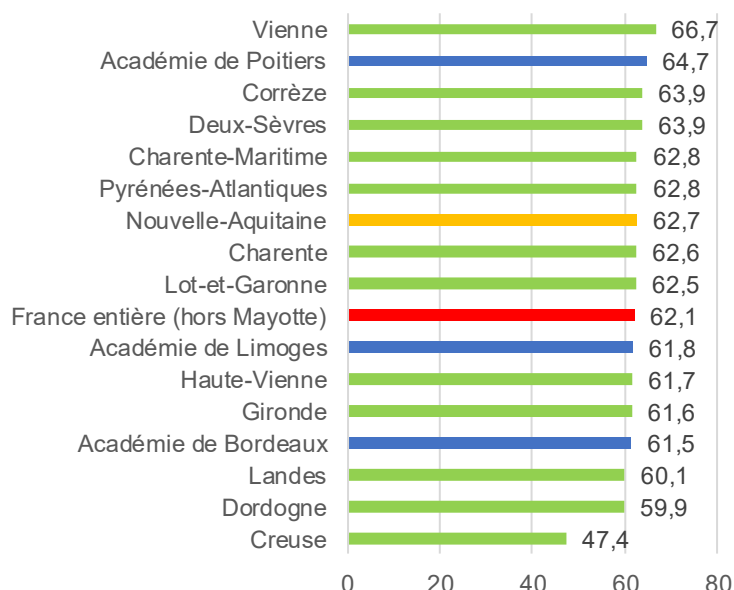
⁵ Part des jeunes ayant plusieurs contrats de travail parmi l'ensemble des apprentis en emploi salarié 6 mois après leur sortie du système scolaire

⁶ Part des jeunes à temps partiel parmi l'ensemble des apprentis en emploi salarié 6 mois après leur sortie du système scolaire

Taux d'apprentis toujours en formation à la rentrée scolaire 2018 ou 2019 après une dernière année de cycle professionnel en CFA (en %)



Taux d'emploi salarié à 6 mois des sortants d'une année terminale de formation professionnelle en CFA en 2018 et 2019 (en %)



Champ : Nouvelle-Aquitaine. Sortants d'une dernière année de cycle professionnel en CFA en 2018 ou 2019.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

■ Insertion des jeunes : un projet innovant DEPP/DARES d'appariement de bases de l'éducation et du travail

Inserjeunes est un système d'information obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » afin de calculer chaque année au niveau établissement les indicateurs suivants :

- taux d'insertion professionnelle des sortants de l'établissement et valeur ajoutée de l'établissement
- taux de poursuite d'études
- taux d'interruption en cours de formation
- taux de rupture de contrat d'apprentissage

Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles pour les jeunes 6 mois après leur sortie du système éducatif. L'indicateur sur le taux d'emploi est calculé également pour les sortants à 12, 18 et 24 mois.

Le dispositif Inserjeunes **succède aux enquêtes d'insertion IVA et IPA** menées par la DEPP et les établissements de formation, mais les taux d'insertion mesurés ne sont pas comparables directement, et la transition vers le nouveau dispositif provoque donc une rupture de série.

Le premier point de divergence entre les deux dispositifs est la date d'observation : Inserjeunes mesure l'insertion, une semaine donnée de janvier, 6 mois après la sortie théorique de la formation, alors que les enquêtes IVA et IPA le faisaient 7 mois après la sortie. La nature des dispositifs est également très différente : Inserjeunes est une exploitation directe de fichiers administratifs, alors que les enquêtes IVA et IPA étaient déclaratives. Cela impliquait notamment une incertitude sur la date précise d'observation, alors que celle-ci est précisément délimitée dans Inserjeunes. De plus, tous les jeunes sortants ne répondaient pas (en Nouvelle-Aquitaine, taux de réponse en 2019 de 58 % pour l'enquête IPA et 54 % pour IVA), ce qui pouvait s'accompagner d'un biais sur le profil des répondants, en particulier en lien avec leur situation sur le marché de l'emploi et donc induire un biais sur le taux d'emploi estimé. En revanche, l'aspect déclaratif permettait dans les enquêtes IVA et IPA de prendre en compte l'ensemble des formes d'emploi (ainsi que de distinguer les différents cas de non-emploi). Ce n'est plus le cas avec Inserjeunes qui se fonde sur les Déclarations Sociales Nominatives (DSN) et ne peut mesurer que l'emploi salarié relevant de ces déclarations, ce qui exclut notamment les indépendants, les auto-entrepreneurs, les salariés des particuliers employeurs, la fonction publique, l'emploi à l'étranger et les contrats déclarés à l'aide des « titres emploi simplifié agricole » (Tesa).

Ce projet a reçu un **financement du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP)** et permet de répondre aux objectifs de la loi « **pour la liberté de choisir son avenir professionnel** » de septembre 2018.

Pour en savoir plus :

« La situation du marché du travail au 2ème trimestre 2018, les 5 faits saillants », les Rendez-vous de Grenelle | 2ème trimestre 2018

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/rdv_grenelle_situation_du_marche_travail_2et_2018.pdf

Application Inserjeunes grand public :

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Publication Inserjeunes Apprentis :

Collin C., Marchal N. (2021) « 6 mois après leur sortie en 2019 du système scolaire, 62 % des apprentis de niveau CAP à BTS sont en emploi salarié », note d'information, n° 21.07, février, DEPP.

Publications Inserjeunes Lycéens :

Service statistique académique (2021) "Six mois après leur sortie du système éducatif, 41,8 % des lycéens de la voie professionnelle de Nouvelle-Aquitaine sont en emploi salarié", AC-Etudes, 01/2021, Janvier, Rectorat de Poitiers.

BATISTA S. (2021) « Six mois après leur sortie du système éducatif, 41 % des lycéens professionnels de l'académie de Bordeaux sont en emploi salarié », Stats Infos, n°02/2021, janvier, Rectorat de Bordeaux (DEP).

Collin C., Marchal N. (2021) « 6 mois après leur sortie en 2019 du système scolaire, 41 % des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS sont en emploi salarié », note d'information, n° 21.06, février, DEPP.

Sophie BATISTA